

REPUBLIQUE FRANCAISE

dossier n° DP07426923X0044

Commune de SEYSSEL (Haute-Savoie)

date de dépôt : 12/06/2023
demandeur : Monsieur VILLET Gaël
pour : Piscine
adresse terrain : CURTY 74910 Seyssel

ARRÊTÉ N° 65 02023
de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de SEYSSEL (Haute-Savoie)

Le Maire de SEYSSEL (Haute-Savoie),

Vu la demande de déclaration préalable présentée le 12/06/2023 par Monsieur VILLET Gaël, demeurant 33 Route du Vernay Hameau de Curty 74910 Seyssel et affichée le 12/06/2023 ;

Vu l'objet de la demande :

- pour piscine ;
- sur un terrain situé CURTY 74910 Seyssel ;
- pour une surface de plancher créée de 0,00 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme du Pays de Seyssel approuvé le 25/02/2020 et mis à jour les 23/07/2020, 22/03/2021, 20/01/2023 et 23/06/2023 et modifié les 09/11/2021 et 14/03/2023 ;

Vu les articles L.122-1 et suivants du code de l'urbanisme (loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne) ;

Vu le plan de prévention des risques naturels approuvé le 08/06/1999 ;

Vu l'avis du gestionnaire du réseau public d'assainissement non collectif du 03/07/2023 ;

ARRÊTE

Article 1

La déclaration préalable est ACCORDEE sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

Les prescriptions émises par le service public d'assainissement non collectif seront strictement respectées (cf. copie jointe).

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux ne devra être adressée qu'après réalisation des abords prévus dans la demande susvisée (article R.462-1 du code de l'urbanisme).

A SEYSSEL (Haute-Savoie), le
Le Maire,
M. Gérard LAMBERT

5 juillet 2023

